



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16

Commune de Mittelhausbergen
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil
municipal

Séance du 22 juin 2020
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents	Christiane Higi – Jean-Luc Jaeger – Nicole Osswald – Henri-Pierre Gangloff – Brigitte Forler – Julien Bourget – Laurence Vilain – Jean-Luc Cherioux – Aurélie Fickinger – Daniel Barral – Valérie Stoll – Fabienne Kandel – Alexandre Lorentz – Mélissa Lapp – Olivier Keime
Absents excusés avec procuration	Brigitte Huck à Fabienne Kandel – Pascal Schlichter à Jean-Luc Jaeger
Absents excusés	Lionel Schneider
Absents	

M. le maire ouvre la séance à 19h35.

Il apprécie le quorum des conseillers présents et constate que ce dernier est atteint.

Il souhaite la bienvenue aux conseillers dans ce nouveau local. Il ajoute que le conseil municipal a commencé à exercer dans le gymnase puis que, la situation sanitaire s'améliorant, il est désormais possible d'habiter l'ensemble des locaux communaux. Il explique que cette salle est une salle multimodale, dédiée en particulier à la restauration des enfants fréquentant l'Escal'Jeunes.

Il donne ensuite lecture des procurations valablement reçues par devant lui, puis ouvre l'ordre du jour :

- Brigitte Huck à Fabienne Kandel ;
- Pascal Schlichter à Jean-Luc Jaeger.

Point n°1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Le secrétaire de séance précédent était M. Olivier Keime. Compte tenu du secrétariat de séance tournant, c'est désormais à M. Alexandre Lorentz qu'échoit ce rôle.

Le conseil municipal l'élit à l'unanimité secrétaire de séance.

Point n°2 : Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mai 2020

Aucune observation n'étant formulée par rapport au compte-rendu de la séance du 29 mai 2020, il est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Nomination d'un correspondant Défense

M. le maire donne lecture du projet de délibération et explique brièvement le rôle du correspondant Défense avant de demander aux conseillers de se porter candidats à la nomination.

Avec l'appui de M. le maire, M. Jean-Luc Cherioux est candidat, compte tenu de cela il ne prendra pas part au vote de la délibération.

Le conseil municipal le désigne à l'unanimité des voix exprimées correspondant Défense pour la commune de Mittelhausbergen pour le mandat 2020/2026.

Point n°4 : Création d'un groupe de travail ad hoc pour le suivi du projet de groupe scolaire

M. le maire explique qu'en plus des commissions communales déterminées lors de la séance du 29 mai 2020, un groupe de travail spécial pour le suivi du projet de groupe scolaire avait été mis en place lors de la mandature 2014/2020. Compte tenu du renouvellement général du conseil, il souhaite ouvrir à nouveau la composition de ce groupe de travail aux nouveaux élus qui seraient intéressés.

Il explique qu'il entend mettre ce groupe de travail sous la responsabilité de M. Daniel Barral, lequel reçoit délégation de sa part à cet effet. Il ajoute que M. Pascal Schlichter l'a informé de sa volonté de rejoindre ce groupe de travail.

Après appel de candidatures, le conseil municipal fixe la composition du groupe de travail pour le suivi du projet de groupe scolaire de la façon suivante :

- Responsable : M. Daniel Barral ;
- Membres : M. Bernard Egles – Mme Christiane Higi – M. Jean-Luc Jaeger – M. Henri-Pierre Gangloff – Mme Brigitte Forler – M. Pascal Schlichter.

Point n°5 : Fixation du taux des impositions directes locales

M. le maire informe le Conseil que chaque année les taux des impositions directes locales doivent être fixés par l'assemblée délibérante de la collectivité. Ces impositions étaient, traditionnellement, la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non-bâties. Compte tenu de la réforme et la future suppression de la taxe d'habitation, le Conseil n'a aujourd'hui de pouvoir que sur les taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties.

Il ajoute que les recettes autrefois tirées de la taxe d'habitation seront compensées à l'euro près par l'État, par le biais d'autres recettes qui restent encore à déterminer.

La délibération est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité. Les taux d'impositions directes locales pour 2020 sont donc maintenus à leurs niveaux de 2019, à savoir :

- 15,08 % des bases pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 61,69 % des bases pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Point n°6 : Affectation du résultat de l'exercice 2019

M. le maire explique aux conseillers présents que dans sa délibération n°04/2020 du 24 février 2020, le conseil municipal avait constaté les résultats financiers de l'exercice budgétaire 2019. Ces résultats étaient les suivants :

- 762 844,59 € d'excédent cumulé de fonctionnement ;
- 386 181,79 € de déficit cumulé d'investissement.

Après ajout des restes à réaliser de l'exercice 2019 et computation de ces éléments, la section d'investissement présente un besoin de financement de 362 343,10 €.

M. le maire propose d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement sur le budget primitif de l'exercice 2020 de la manière suivante :

Report en section d'investissement

Compte 1068, soit « Excédents de fonctionnement capitalisés », pour un montant de 362 343,10 € ;

Report en section de fonctionnement

Compte 002, soit « Résultats d'exploitations reportés », pour un montant de 400 501,49 €.

La délibération est mise au vote, et adoptée à l'unanimité.

Point n°7 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2020

M. le maire cède la parole à M. Luca Funaro pour la présentation au conseil municipal du projet de budget pour l'exercice 2020.

Il adresse ensuite ses remerciements à M. Luca Funaro pour son travail dans le cadre de cette préparation budgétaire. Il étend ses remerciements à l'ensemble de l'administration communale pour leur travail et leur engagement annuel. Il ajoute que les agents techniques permettent à la commune d'intervenir rapidement dans de nombreux domaines et à des coûts inférieurs par rapport au recours à des entreprises extérieures. M. Henri-Pierre Gangloff rebondit en disant que c'est une réelle souplesse pour la commune.

La délibération est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité. Le budget primitif pour l'exercice 2020 s'établit donc de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
1 764 665,89 €	1 764 665,89 €

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
1 654 358,83 €	1 654 358,83 €

Dans le détail :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2020	Chapitre	BP 2020
11/ Charges à caractère général	391 750 €	2/ Résultat d'exploitation reporté	400 501,49 €
12/ Charges de personnel et frais assimilés	470 900 €	13/ Atténuation de charges	27 000,40 €
14/ Atténuations de produits	230 016 €	70/ Ventes de produits fabriqués, prestations de service	4 600 €
22/ Dépenses imprévues	90 000 €	73/ Impôts et taxes	1 234 822 €
23/ Virement à la section d'investissement	406 384,16 €	74/ Dotations, subventions et participations	94 712 €
42/ Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 138,93 €	75/ Autres produits de gestion courante	3 000 €
65/ Autres charges de gestion courante	149 889,16 €	76/ Produits financiers	30 €
66/ Charges financières	11 087,64 €		
67/ Charges exceptionnelles	5 500 €		
Total général	1 764 665.89 €	Total général	1 764 665.89 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2020	Chapitre	BP 2020
001/ Déficit d'investissement reporté	386 181,79 €	21/ Virement de la section de fonctionnement	406 384.16 €
16/ Emprunts et dettes assimilées	44 690,66 €	40/ Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 138,93 €
20/ Immobilisations incorporelles	21 500 €	10/ Dotations, fonds divers et réserves	577 904,77 €
21/ Immobilisations corporelles	447 923,94 €	13/ Subventions d'investissement	8 722,10 €

Auxquels s'ajoutent 6750 € de crédits reportés au c/2128 et 112 312,44 € au c/21538 pour un total de	566 986,38 €	Auxquels s'ajoutent 122 500 € de crédits reportés au c/1341, 92 538 € au c/1381, 85 601,76 € au c/1383 et 351 569,11 € au c/1388 pour un total de	660 930,97 €
23/ Immobilisations en cours	90 692,26 €		
Auxquels s'ajoutent 509 307,74 € de crédits reportés au c/2313 pour un total de	600 000 €		
020/ Dépenses imprévues	35 000 €		
Total général	1 654 358.83 €	Total général	1 654 358.83 €

Point n°8 : Attribution des subventions communales pour l'exercice 2020

M. le maire soumet au conseil municipal la proposition d'attribution de subventions communales pour l'exercice 2020. Il ajoute que cela a été présenté en commission des Finances le 10 juin 2020.

Il constate que la plus importante subvention revient à l'Escal'Jeunes, mais ajoute qu'elle est nettement inférieure à ce qui était demandé les années précédentes. Il adresse ses félicitations à M. Michel Alsberghe pour son engagement et sa gestion financière de l'association.

M. Olivier Keime intervient à ce sujet. Il trouve inacceptable qu'une association qui reçoit une subvention aussi importante se soit retirée de manière unilatérale et sans discussion des activités culturelles communales. Il explique qu'aussi tôt la composition de la commission Animation rendue publique, M. Alsberghe a annoncé son intention de retirer l'Escal'Jeunes de Mittel'Événements et des activités culturelles sur la commune. Il pense que ce retrait n'est lié qu'à des raisons *intuitu personae* et non à des raisons fondées. Il comprend que la commune verse annuellement une subvention d'équilibre à l'Escal'Jeunes mais juge inacceptable le comportement de l'Escal'Jeunes.

M. le maire répond que M. Julien Bourget et lui devront travailler avec M. Alsberghe à ce sujet afin que l'ensemble des associations puissent être parties prenantes à la vie de la commune à l'avenir.

La délibération est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité.

Point n°9 : Création de deux emplois saisonniers

M. le maire informe le conseil municipal que deux emplois saisonniers sont créés chaque année pour faire face au surcroît d'activité au service technique dans l'entretien des espaces publics.

M. Henri-Pierre Gangloff explique que la création de ces emplois et l'embauche de jeunes sont aussi liées aux départs en congés des agents permanents. Il ajoute que les tâches de ces saisonniers comportent majoritairement du désherbage et du nettoyage de massifs. Cela permet également aux autres agents de se focaliser sur des travaux à réaliser dans les écoles ou à d'autres endroits de la commune.

Il est demandé si les futurs titulaires de ces postes ont déjà été trouvés. M. le maire répond que deux jeunes sont déjà trouvés pour le mois de juillet. M. Luca Funaro ajoute qu'il n'y a pour le moment personne pour le mois d'août et informe le conseil que, s'ils connaissent des jeunes motivés, ils peuvent tout à fait les suggérer.

La délibération est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité.

Points divers – Informations

1. Arbres d'alignement sur la RM 31 et vitesses de circulations

M. le maire informe le conseil municipal que l'Eurométropole de Strasbourg procédera, au mois d'août, à l'abattage de 21 arbres d'alignement présents sur la route de Strasbourg, entre Oberhausbergen et Mittelhausbergen. Ces abattages sont justifiés par l'état de dépérissement avancé des arbres.

Il ajoute que la commune a bataillé ferme avec les services métropolitains afin d'obtenir le remplacement de ces arbres. Les services avançaient d'abord l'impossibilité de replanter *in situ*, pour des questions de distance entre la chaussée et les arbres. Après les avoir informés du régime de circulation applicable à cet endroit, les services ont convenu qu'il serait possible de créer un nouvel alignement d'arbres. Cet alignement sera réalisé en plusieurs années, en partant du rond-point en sortie Sud de la commune vers Oberhausbergen.

Dans la suite de ce sujet, M. le maire fait part au conseil de sa volonté d'harmoniser les vitesses de circulation sur l'axe Nord-Sud de la commune, d'Oberhausbergen à Pfulgiesheim. Actuellement, la réglementation est ainsi :

- 50 km/h à Oberhausbergen ;
- 70 km/h entre la sortie d'Oberhausbergen et le panneau d'entrée d'agglomération de Mittelhausbergen ;
- 40 km/h du panneau d'entrée d'agglomération jusqu'au Tilleul ;
- 30 km/h entre le Tilleul et le rond-point en sortie Nord de la commune ;
- 40 km/h entre le rond-point et le panneau de sortie d'agglomération ;
- 70 km/h entre le panneau de sortie d'agglomération et la fin du ban communal.

M. le maire fait part de son intention de passer les deux portions de route limitées à 70 km/h à 50 km/h. Il explique que cela contribuera à sécuriser la circulation des cyclistes sur la route de Strasbourg et à lutter contre les excès de vitesse. Il est conscient que les conducteurs qui roulent trop vite continueront de rouler trop vite mais espère réduire ces excès de vitesse.

2. Visite du ban communal

M. le maire informe le conseil qu'à chaque nouvelle mandature une visite du ban communal est organisée. Cette visite permet aux nouveaux conseillers de se familiariser avec l'entièreté du territoire de la commune et leur permettre de mieux situer les lieux lorsqu'ils sont abordés en réunion. Il ajoute que cette visite se fait habituellement un dimanche matin, et qu'elle pourrait se faire à vélos.

Il est demandé à l'administration de trouver une date pour cette visite, début septembre.

3. Brocante

M. Julien Bourget informe le conseil municipal que Mittel'Événements travaille à l'organisation de cette manifestation, même s'il subsiste encore des incertitudes quant à la possibilité de la maintenir. Il ajoute que les inscriptions sont ouvertes mais que les inscrits sont prévenus de la possibilité d'annuler la manifestation en dernière minute pour raisons sanitaires. Les chèques reçus à l'occasion de ces inscriptions ne seront pas encaissés avant d'être certains que la manifestation se fasse.

M. le maire ajoute que les Dernières nouvelles d'Alsace ont récemment publié un article sur le sujet. Il tient à dire que beaucoup d'élus locaux sont frileux à l'idée d'autoriser ces manifestations sur leur territoire, compte tenu des nécessités d'organiser une régulation de la fréquentation, un sens strict de circulation ainsi que des distributions de gel hydroalcoolique.

4. Distribution de masques

M. Jean-Luc Cherioux tient à remercier toutes les personnes qui se sont associées à la démarche de distribution de masques pour la population et ont consacré de leur temps pour cela. Il remercie encore les membres du centre communal d'action sociale qui l'ont assisté dans le conditionnement et la mise sous pli des masques.

M. le maire remercie M. Cherioux et tous les volontaires pour l'organisation de la démarche.

M. le maire clôt la séance à 20h43.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au lundi 7 septembre 2020, à 19h30.